

Atelier F

LAGRAVE Claire, Doctorante contractuelle, Aix-Marseille Université, ILF-GERJC -
Candidate au Prix Louis-Favoreu

Titre

Réflexions sur les critères d'identification de la transition constitutionnelle – L'éclairage historique du passage à l'Etat libre d'Irlande

Résumé

La transition constitutionnelle est une dynamique complexe et souvent cahotante, qui mêle des aspirations diverses et doit pourtant aboutir à une unification plus ou moins parfaite des revendications dont elle est issue. Les transitions constitutionnelles récentes, empreintes de néo-constitutionnalisme, présentent un certain nombre de caractéristiques récurrentes qui permettent de définir ce que recouvre la notion dans l'Etat post-moderne. Le rôle déterminant de la Constitution, tant sur le plan politique que normatif, la reconnaissance de droits fondamentaux dont la garantie est assurée par une juridiction constitutionnelle, la prise en compte de l'ordre juridique international et de ses contraintes sont autant d'éléments communs que l'on peut relever. Mais ces critères se révèlent inadaptés dès lors qu'il s'agit de s'intéresser aux transitions constitutionnelles passées : la transition vers l'Etat libre d'Irlande, proclamé en 1922 permet alors de s'interroger sur d'éventuels dénominateurs communs à tout processus transitionnel. En Irlande, la revendication de l'indépendance avait des racines profondes. Territoire historique de conflits, les revendications indépendantistes du peuple irlandais sous domination anglaise renaissaient régulièrement depuis le XVe siècle, sous couvert de revendications religieuses. Au début du XXe siècle, plusieurs projets visant à l'autonomie du territoire (*Home rule*) échouent avant que la véritable révolte, puis la guerre civile, n'éclatent à partir de 1916. Ce conflit trouvera sa résolution dans la signature du Traité de Londres en 1921, organisant la partition du territoire irlandais et reconnaissant l'indépendance de l'Irlande du Sud, initiant ainsi la transition constitutionnelle qui s'achèvera véritablement avec la proclamation de la République en 1949. L'intérêt de l'étude de la transition constitutionnelle en Irlande réside ici dans son aspect historique : c'est une transition achevée et ancienne. Ces deux aspects permettent d'apporter un double éclairage à la réflexion sur les critères d'identification de la transition constitutionnelle. D'une part, l'achèvement de la transition permet une étude objective, avec le recul nécessaire, des différents mécanismes et événements ayant permis son aboutissement. D'autre part, l'ancienneté permet la confrontation aux situations récentes afin d'en extraire l'ossature essentielle d'une transition constitutionnelle efficace. Ainsi, la justice constitutionnelle, tout juste émergente en Europe à l'époque de la révolution irlandaise, était nécessairement absente du processus de transition qui s'est initié. Il est particulièrement intéressant d'étudier alors comment l'Etat irlandais en formation a pu pallier ce déficit par la mise en place de procédés garantissant la véritable transition démocratique, permettant ensuite de pérenniser la structure constitutionnelle, formalisée relativement rapidement après l'indépendance. En définitive, cette approche historique de la transition constitutionnelle doit permettre d'interroger la définition même de la notion : quels sont les critères indépassables qui caractérisent une véritable transition constitutionnelle ? Au-delà de simples critères d'identification, peut-on voir émerger même une ébauche de standardisation du processus transitionnel ?